

MME VÉRONIQUE THIEBAUT

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'HABITAT

SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Territoire rural situé au sud d'Arras
- 28 000 habitants
- 64 communes (dont 58 de moins de 500 habitants)





LES ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Sud-Artois s'est engagée, en 2014, dans le dispositif "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte".

Cette stratégie se décline sous deux angles principaux :

- la **production d'énergie** grâce au parc éolien, une réflexion sur l'énergie solaire et la méthanisation
- la **réduction de la consommation énergétique** via la rénovation de l'habitat

Cette dynamique est liée à la motivation et l'implication de l'intercommunalité dans la mesure où des actions visant à réduire les consommations énergétiques des habitations ont été menées.

Dans ce cadre ont été développés :

- une opération de **thermographie aérienne** sur tout le territoire, permettant aux habitants de connaître les déperditions énergétiques de leur habitat.
- des actions de l'**Espace Info Energie** via des réunions publiques
- le renforcement de la **commission habitat**
- un travail de communication auprès des maires du territoire grâce au **Guichet Unique Habitat**
- la création de réunions de travail entre l'EPCI et les **travailleurs sociaux**
- la désignation d'un **opérateur dynamique**, motivé avec des échanges réguliers avec le Guichet Unique Habitat
- La réhabilitation du parc privé ancien a été favorisée par des **aides financières** accordées aux ménages lors de travaux d'économie d'énergie, de travaux visant le maintien à domicile des personnes en situation de handicap /ou perte d'autonomie, la réhabilitation de logements dégradés ou insalubres par l'intercommunalité.

Résultats de la 1^{ère} OPAH 2011-2017

226 dossiers agréés :

- **214 Propriétaires Occupants**
 - 12 dossiers travaux lourds
 - 134 dossiers Habiter Mieux (rénovation énergétique)
 - 32 dossiers autonomie
 - 36 dossiers autres travaux
- **12 Propriétaires Bailleurs**

1 767 854 € d'aides accordées

- 1 325 905 € de l'Anah
- 263 657 € du programme Habiter mieux
- 178 292 € de la Communauté de Communes

2 510 606 € TTC de travaux réalisés par les artisans locaux

Cette première OPAH concernait 18 communes. Suite à la fusion de trois intercommunalités en 2013, son périmètre a été étendu sur 58 communes puis, en janvier 2017, sur 64 communes. De plus, la création du Guichet Unique Habitat en septembre 2016 a encore accru le nombre de ménages demandeurs.

Avancement de la 2^{ème} OPAH 2018-2023

	Objectifs des 5 ans d'OPAH	A 6 mois d'opération				
		Objectifs 1 ^{ère} année (du 04/12/2018 au 04/12/2019)	Nombre de dossiers agréés	Nombre de dossiers déposés en attente d'agrément	Nombre de dossier en cours (visites faites)	TOTAL agréés + déposés + en cours
PO travaux lourds	15	3	0	0	8	8
PO Habiter mieux	300	60	10	7	31	48
PO autonomie	60	12	0	5	6	11
PB travaux lourds	12	2	0	1	2	3
TOTAL	387	77	10 (13 %)	13	47	70 (91 %)

Les points clés d'une OPAH réussie

- Communication par le biais d'articles sur les journaux locaux, internet, réunions publiques...
- Rôle prépondérant de l'EPCI et des élus locaux sur le réel impact financier sur les ménages et le développement économique local
- Accompagnement des ménages par un opérateur habilité par les services de l'État et travail en partenariat entre l'EPCI/opérateur/élus
- La lutte contre la précarité énergétique est l'affaire de tous.

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT « HABITER MIEUX » À CROISILLES

Situation :

Personne seule, revenus très modestes (au sens de l'Anah). Achat du logement en 2018
Construction d'origine après-guerre (murs RDC briques non isolées) avec extension des années 1970 (parpaings RDC isolés en 4+1), combles aménagés avec isolation murs et toiture, chaudière gaz 1999, menuiseries doubles vitrages anciens des années 1970

Programme de travaux :

- isolation combles (rampants, pignons et soubassement)
- Menuiseries

Soit une économie d'énergie de **36,5 %**



Contact : 19/11/2018
Visite : 18/02/2019
Dépôt dossier : 22/03/2019
Agrément Anah : 18/04/2019

Coût des travaux HT : 18 925 €
Coût des travaux TTC : 20 000 €
Coût des travaux subventionnés (HT) : 17 644 €

Financements :

Subvention Anah (50 % du HT) : 8 822 €
Prime Habiter mieux (10 % du HT) : 1 764 €
Subvention CCSA (10 % du HT) : 1 764 €
Conseil Régional Hauts-de-France : 1 500 €

Total des aides : 13 850 €

→ **Soit 69 % du montant des travaux**

Reste à charge 6 150 €

Crédit d'impôt à solliciter (30 % du reste à charge de l'isolation et 15 % des menuiseries)

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT « ADAPTATION » À VAULX-VRAUCOURT

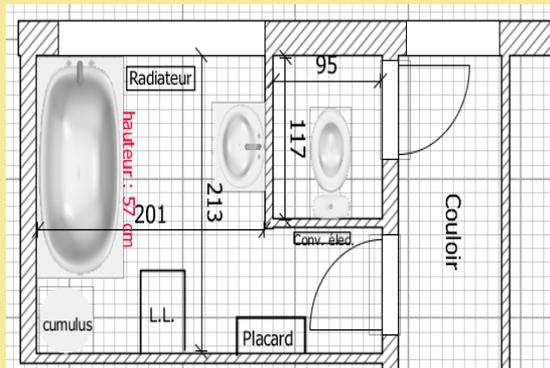
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Situation :

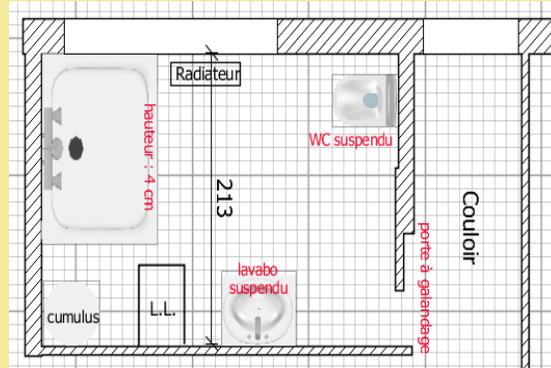
Veuve retraitée de 91 ans aux ressources modestes (au sens de l'Anah)
Maison de 1966 avec étage. Chauffage fioul et toiture isolée (en 2018). Volets motorisés au rez-de-chaussée.
L'état de santé de l'occupante (GIR 4 évalué par INHARI) ne lui permet plus d'utiliser sa baignoire et son WC est également difficile d'accès

Programme de travaux :

- Réunion de l'espace bain et du WC dans la même pièce et modification de la porte d'accès à cette pièce
- Mise en place d'un receveur extraplat (hauteur 4 cm), d'un WC rehaussé et autoportant et d'un lavabo suspendu



Avant



Après

Contact : 11/12/2018
Visite : 20/12/2018
Dépôt dossier : 22/03/2019
Agrément Anah : en attente

Coût des travaux HT : 11 093 €
Coût des travaux TTC : 12 202 €

Financements :

Subvention Anah (35 % du HT) : 3 882 €
Subvention CCSA (5% du HT) : 555 €
Pas d'aide CARSAT (perception de l'APA)

Total des aides : 4 437 €

→ **Soit 36 % du montant des travaux**

Reste à charge 7 765 €

Crédit d'impôt à solliciter (25% du reste à charge)